



Comité Directeur

Procès-Verbal n°6

Réunion Plénière du : **19 Octobre 2021**

Présidence : **M. William PONT**

Secrétaire Général : **M. André VITIELLO**

Présents : **Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER – MM. Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – Gérard IVORA – Jérôme LACHEVRE – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Alain REVELLO – Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO**

Excusés : **MM Albert DI RE – Jean Paul PERON – Jean RENZULLI – Jean Paul RUIZ**

Assiste(nt) à la séance : **Mmes COGGIA Nathalie (Directrice Administrative) – Ludivine REGNIER (CTD PPF) – MM Michel BRUNET – Cyril BOUREAU**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



CORRESPONDANCES :

FFF :

Engagement de la FFF pour des causes sociales et environnementales à travers son projet de responsabilités sociétale « Marquer Demain ». Le coup d'envoi de cette mobilisation sera donné le 01 octobre avec l'engagement auprès d'Octobre Rose pour lutter contre le cancer du sein.

Ligue Méditerranée :

- Informant que la dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques et ne concerne que les suspension en matchs dans la limite de 6 matchs et ne concerne pas les suspensions en temps. Cette dispense ne s'applique pas aux suspensions de terrains non purgées en 2020/2021 qui restent donc à purger en 2021/2022. Noté.

Clubs :

- **BRIGNOLES** : Organisation du centenaire du club le samedi 16 octobre 2021 en présence de M. Gérard IVORA représentant le District du Var.

- **BARJOLS** : Après lecture du Calendrier Séniors et pour faciliter la désignation des arbitres sur les deux catégories, le club souhaite inverser plusieurs rencontres de D4. La Commission des Activités Séniors traitera chaque demande adressé par le club.

- **CARQUEIRANNE LA CRAU** : Invitation à l'Assemblée Générale du club le lundi 25 octobre 2021. MM William PONT, Président du District et Gérard BORGONI, Vice-Président seront présents.

Divers :

- **Mairie de DRAGUIGNAN** : Informant que le stade ROSTAND ne sera plus utilisé et qu'il n'y a pas lieu de le classer. Transmis à la CTDIS

- **Fondation du football** : La 14^{ème} édition des « Trophées Philippe Seguin du Fondation Football est lancé. Cette opération est ouverte à l'ensemble des clubs de football amateur et à pour objectifs de détecter, valoriser et promouvoir les actions citoyennes qui sont déjà mises en place. Transmis à tous les clubs.

INFORMATIONS :



Facturation des engagements pour la saison 2021/2022

- **Coupes** : A la charge des clubs → il n'y a pas eu de facturation pour la saison 2020/2021
- **Libre et Futsal** : Prise en charge par le District de 50 %
- **Loisirs** : Gratuit pour la saison 2021/2022

- Informations du CTD PPF :

* Développement et Animation des Pratiques (DAP)

- Football éducatif
- Bilan des Inter clubs

* Foot féminin

- Réunion avec les clubs le 11.09.21 : présentation de la saison, organisation du foot éducatif jeunes et séniors, projet club (labels PEF), détections et formations.
- Bilan des inter clubs
- Plateaux U6F/U8F et U9F/U11F, Critérium U13 F, Championnat U15 F et Championnat Séniors F.

* Futsal :

- Réunion avec les clubs
- Bilan Inter club Futsal Animation
- Championnats U15, U18 et Séniors G.
- Séniors Féminines

* Structuration des clubs – Labels/Certificat Départemental de Structuration des clubs et PEF

* Foot Loisirs – Nouvelles Pratiques

- Bilan du Plateau Rentrée « Foot en marchant »

* Foot à l'école

Plan de Performance Fédéral (PPF) et Formations

- Détections / Sélections - Espoirs du Foot
- Formations
- Sections sportives / classes à horaires aménagés (CHA)

ADDITIF A LA COMPOSITION COMMISSIONS – SAISON 2021 / 2022

C. de Discipline : M. Christophe JOLY représentant de la C.D.A à la place de M. André ROBERT.

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2021/2022 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRES DANS L'(ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes les compétitions officielles y compris nationale

↪ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

LE PRADET (Championnat Sénior D1) – BARJOLS (Championnat Sénior D3) – BANDOL (Championnat Sénior D3) – SANARY (Championnat Sénior D3) – LE MOURILLON (Championnat U19 D1) - LA CADIERE (Championnat Sénior D2) – TRANS (Championnat Sénior D3) – ST CYR (Championnat Sénior D1) – LORGUES (Championnat U16 D1) – MAR VIVO (Championnat séniors D2) - US VAL D'ISSOLE (Championnat U19 D1) – PTT HYERES (Championnat séniors D3) - **BRIGNOLES (en attente)** – **CALLAS CANTON (en attente)**.

↪ DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES :



District du Var de Football



FC SEYNOIS (U20 REGIONALE et Championnat séniors D2) – HYERES FC (R2 Séniors et U17 D2) - VIDAUBAN (Championnat séniors D3) – ASPTT TOULON (Championnat séniors D1) – SOLLIES FARLEDE (Championnats séniors D1 et D3) - ST MANDRIER (Championnats D1 et D3) – **OLLIOULES (en attente)**

*Prochaine réunion Plénière
le 09 novembre 2021*

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO